



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail sur le vieillissement****Septième réunion**

Genève, 20 et 21 novembre 2014

Travaux du Bureau**Rapport de la sixième réunion du Bureau du Groupe
de travail sur le vieillissement****I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. La réunion du Bureau, qui s'est tenue les 8 et 9 mai 2014 à La Vallette (Malte), était accueillie par le Ministère maltais de la famille et de la solidarité sociale. Les membres du Bureau ressortissants des États membres ci-après ont participé à la réunion: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Pologne et Turquie. Le représentant de la Géorgie n'a pas pu assister à la réunion. Trois représentants du pays hôte, dont la coordonnatrice nationale chargée des questions de vieillissement à Malte, ont participé à la réunion. La communauté scientifique était représentée par un expert du Centre européen de recherche en politique sociale (Centre européen de Vienne, CEV). Un représentant de la Fédération européenne pour les personnes âgées (EURAG) a participé à la réunion au nom des organisations non gouvernementales (ONG).

2. M^{me} Erika Winkler, Présidente du Groupe de travail sur le vieillissement et représentante de l'Autriche, a présidé la réunion. Elle était secondée par la Vice-Présidente, M^{me} Dorika Seib, représentante de l'Allemagne.

3. M^{me} Cynthia Formosa, coordonnatrice nationale chargée des questions de vieillissement à Malte, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du pays hôte. La Présidente a ouvert la réunion en remerciant le pays hôte. Le Bureau a adopté l'ordre du jour de la réunion.



II. Information sur les résultats et conclusions de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social et de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement concernant les questions de vieillissement

4. La Présidente a rendu compte au Bureau des débats de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social (février 2014) et des événements qui se sont tenus en marge de la session, en indiquant que le thème prépondérant était l'autonomisation, aussi bien des jeunes que des personnes âgées, et la nécessité d'intégrer de manière équilibrée les dimensions sociale, économique et environnementale du développement dans le programme de développement de l'après-2015. Sous sa forme actuelle, le projet d'objectifs de développement durable de portée mondiale se concentre sur 16 domaines, dont la santé et la démographie, mais aucun de ces objectifs ne vise spécifiquement le vieillissement et les personnes âgées. Le secrétariat, la Présidente et certains membres du Groupe de travail sur le vieillissement ont communiqué leurs observations au Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) pendant les consultations publiques sur les buts et objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Toutes ces observations ont été affichées sur le site Web du Réseau (voir à l'adresse unsdsn.org) à la fin d'avril 2014.

5. Évoquant la résolution de la Commission du développement durable intitulée «Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement» (E/CN.5/2014/L.3), la Présidente a noté que la Commission y exhorte les États Membres à réduire l'écart entre la théorie et la pratique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Elle a relevé, en particulier, le fait que la Commission recommande au paragraphe 23 de la résolution que l'on tienne dûment compte de la situation des personnes âgées et notamment des questions d'élimination de la pauvreté, d'intégration sociale, de non-discrimination et d'appropriation dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. La Présidente a rappelé que le Groupe de travail sur le vieillissement avait pour responsabilité d'incorporer la question du vieillissement, et en particulier du vieillissement actif, dans le système des Nations Unies et dans les politiques nationales. Elle a indiqué qu'elle avait rédigé un document sur la stratégie d'intégration du vieillissement actif dans tous les domaines d'action («Strategy for mainstreaming Active Ageing in All Policy Fields»), pour examen pendant la réunion.

6. Le Secrétariat a fait le bilan des débats menés et des décisions adoptées à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, tenue à New York en avril 2014. La session était consacrée à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans leurs déclarations, plusieurs États membres de la CEE avaient pris acte des résultats de l'«examen opérationnel de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014» dans la région de la CEE, notamment de la Conférence régionale de haut niveau, organisée les 1^{er} et 2 juillet 2013 par le secrétariat et le bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). À la fin de la quarante-septième session, la Commission avait adopté une résolution par laquelle elle réaffirmait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures visant la poursuite de son application. Au paragraphe 23 de la même résolution, consacré aux personnes âgées, la Commission «encourage les gouvernements à veiller à ce que l'intégration sociale des personnes âgées et la promotion et la protection de leurs droits fassent partie intégrante des politiques de développement

à tous les niveaux». Le Secrétariat a constaté avec regret que cette résolution ne tenait pas compte du parcours de vie et que les personnes âgées y étaient considérées comme une catégorie de population distincte. En outre, le texte du paragraphe 23 ne soulignait pas l'importance des initiatives internationales et régionales dans ce domaine. Au cours du débat général de la session, certaines interventions ont montré que la santé sexuelle et procréative des personnes âgées demeurait un sujet controversé, un certain nombre de pays étant d'avis qu'il s'agissait d'une question d'ordre purement privé et familial.

7. Le Secrétariat a relevé que les positions des États sur les questions relatives aux personnes âgées parvenaient souvent aux divers organes de l'ONU, dont la Commission de la population et du développement, par des filières de communication différentes et que la coordination nationale était insuffisante sur ce sujet qui touchait plusieurs domaines. Il a été suggéré de définir avec plus de précision les fonctions et le rôle des coordonnateurs nationaux.

8. Pendant le débat sur le rôle des coordonnateurs nationaux et sur les différentes communications, le Bureau a noté qu'il importait d'éviter de valider l'idée que les personnes âgées étaient un groupe distinct de la population, et de souligner que le vieillissement concernait les personnes de toutes les générations tout au long de la vie, et que la formule «avec l'âge» serait plus adaptée.

III. Ouverture de la réunion par le pays hôte: discours liminaires et débat

9. M^{me} Justyne Caruana, Secrétaire parlementaire aux droits des personnes handicapées et au vieillissement actif, a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a rendu hommage au Groupe de travail sur le vieillissement pour ses activités et donné un aperçu de la situation en matière de vieillissement à Malte. M^{me} Caruana a souligné que les personnes âgées étaient considérées comme l'une des richesses de la société, à laquelle elles apportaient leur contribution par leur présence sur le marché du travail, par leurs activités non rémunérées, etc. La Secrétaire parlementaire a informé le Bureau de la récente adoption par Malte d'une stratégie nationale en faveur du vieillissement actif pour 2014-2020. Elle a remercié le Bureau de son travail et notamment d'avoir organisé un débat sur le vieillissement actif.

10. La coordonnatrice nationale chargée des questions de vieillissement à Malte, M^{me} Cynthia Formosa, a présenté la stratégie nationale en faveur du vieillissement actif pour 2014-2020, qui reprenait les quatre objectifs définis dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La mise en œuvre de la stratégie était confiée au Service du vieillissement actif du Département des personnes âgées et des soins non hospitaliers, qui relevait du Ministère de la famille et de la solidarité sociale. Les activités de mise en œuvre de la stratégie avaient été engagées depuis peu. Elles étaient menées en étroite coopération avec d'autres ministères, grâce à des réunions régulières.

11. Au cours d'un entretien avec les membres du Bureau, M. George W. Vella, Ministre des affaires étrangères de Malte, a salué les progrès enregistrés par la collaboration internationale dans le cadre de l'ONU depuis la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982, où cette question avait pris une importance internationale. Il a souligné qu'en raison de ses incidences économiques, le vieillissement était un facteur dont Malte devait tenir compte. En tant que responsable des affaires étrangères, il a évoqué les difficultés rencontrées par les émigrés maltais âgés lorsqu'ils revenaient vivre à Malte après avoir vécu des années à l'étranger et devaient se réinsérer dans un environnement très différent de celui qu'ils avaient connu. Inversement, de nombreux Maltais qui avaient émigré après la Deuxième Guerre mondiale décidaient

de rester à l'étranger à l'âge de la retraite. Ayant conservé leur culture tout en vivant de manière autonome dans un autre pays, ces personnes avaient parfois des difficultés à s'intégrer dans les maisons de retraite conçues selon des normes culturelles différentes des leurs.

IV. Progrès dans l'application du programme de travail du Groupe de travail sur le vieillissement en 2014

A. Groupes de discussion – Perspectives

12. La Présidente du Groupe de travail a invité les participants à procéder à un échange de vues sur l'état d'avancement des travaux des groupes de discussion. Les membres du Bureau ont exprimé leur préoccupation devant le peu de relations entre les membres des groupes de discussion entre les réunions du Groupe de travail. La Présidente du deuxième groupe de discussion, M^{me} Dorika Seib, et son rapporteur, M. Dirk Jarré, ont fait état des initiatives qu'ils avaient prises pour encourager l'échange de données sur les bonnes pratiques au sein de leur groupe; ils ont noté toutefois que peu d'exemples avaient été communiqués. Les participants ont suggéré de tenir compte des exemples émanant d'autres sources et d'établir une analyse à partir de ces exemples en demandant aux membres du Groupe de travail sur le vieillissement leur avis sur cette analyse. Il a également été suggéré de présenter à chacune des réunions du Groupe de travail des exemples concernant des pays donnés. Cette activité pourrait s'insérer dans les travaux des groupes de discussion. La Présidente du Groupe de travail a souligné qu'il importait de donner aux débats des groupes de discussion une structure claire. Il fallait faire intervenir activement les groupes de discussion dans les réunions du Groupe de travail.

B. Autres éléments de programme

1. Note de synthèse sur les stratégies novatrices de prise en charge favorisant l'autonomie

13. Le Secrétariat a présenté les grandes lignes de la note de synthèse sur les stratégies novatrices de prise en charge favorisant l'autonomie. La note de synthèse traitera des questions suivantes: passage des soins passifs aux soins actifs et des soins en institution aux services à domicile; insertion dans la collectivité locale; politiques modernes de soins informels; nouvelles formes de coopération entre les prestataires de soins du secteur public et les prestataires de services sans but lucratif, ainsi que ceux du secteur privé. Il a été décidé d'inclure dans l'étude une analyse comparée des difficultés qui se présentent dans les zones urbaines et les zones rurales. Le Secrétariat a indiqué que la prochaine note de synthèse porterait sur les problèmes de démence. Une contribution de l'Allemagne au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement d'un montant de 43 000 euros permettra de bénéficier pour la rédaction des notes de synthèse du concours de consultants spécialistes des domaines concernés.

2. Feuille de route sur le vieillissement en Géorgie

14. Le Secrétariat a présenté un résumé de l'avant-projet de Feuille de route sur la prise en compte des problèmes du vieillissement en Géorgie, qui avait été communiqué au Gouvernement géorgien avant la réunion. Les membres du Bureau ont remercié le Secrétariat du travail accompli et convenu de lui faire parvenir leurs observations sur la Feuille de route pour le 31 mai 2014.

3. Indice du vieillissement actif – deuxième phase du projet

15. Le Secrétariat a présenté un aperçu de la deuxième phase du projet relatif à l'indice du vieillissement actif. Cette phase comprenait les activités suivantes: poursuite des travaux de recherche, information et sensibilisation des parties prenantes et activités de communication. Les nouvelles recherches consisteraient à élargir la zone géographique couverte par l'indice, qui comprendrait désormais un nouvel État membre de l'Union européenne, la Croatie, ainsi que le Canada, l'Islande, la Norvège et la Suisse; à calculer l'indice du vieillissement actif pour la période 2007/2008; et à calculer l'indice pour la prochaine période (2015). Les études pilotes sur l'indice dans deux États membres de la CEE mais non membres de l'Union européenne (Serbie et Turquie) figurent également parmi les travaux de recherche futurs. Les résultats préliminaires de l'étude pilote sur la Turquie ont été présentés au Bureau. Celui-ci a été informé aussi de l'action menée par certains pays pour mettre l'indice du vieillissement actif au service des études d'impact à l'échelon infranational. Ces études nécessitent un travail de fond pour adapter l'indice à une analyse à l'échelon infranational afin de remédier à l'absence des données nécessaires au calcul des indicateurs du vieillissement actif.

16. La représentante de la Pologne a présenté les résultats obtenus par son pays avec l'utilisation de l'indice du vieillissement actif à l'échelon régional (infranational)¹. Elle a informé le Bureau de l'évaluation par les pairs de l'indice du vieillissement actif selon une méthode de coordination ouverte, qui se tiendra à Cracovie (Pologne), les 15 et 16 octobre 2014.

17. La Présidente du Groupe de travail a noté l'importance de l'initiative prise par certains pays d'appliquer l'indice du vieillissement actif aux analyses infranationales. Cette initiative pourrait servir de base à l'utilisation de l'indice pour surveiller l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Si les pays acceptaient d'utiliser l'indice pour l'établissement de leurs rapports, on pourrait demander aux offices nationaux de statistique de fournir des données sur les indicateurs afin de calculer l'indice régulièrement. Le Secrétariat a souligné que si les pays utilisaient l'indice du vieillissement actif dans leurs analyses infranationales, cet indice pourrait être assoupli. Ainsi, des indicateurs indirects pourraient être utilisés à la place des indicateurs prescrits qui ne sont pas disponibles à l'échelon infranational. Il va sans dire que les indices du vieillissement actif établis de la sorte ne seraient pas utilisés pour établir des comparaisons internationales.

V. Moyens par lesquels le Groupe de travail sur le vieillissement peut contribuer au débat sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

18. L'Assemblée générale des Nations Unies examinera les objectifs du développement durable en septembre 2014 et le rapport final sur la question sera établi pour la fin de 2014. Le Secrétariat a informé le Bureau que l'action visant à promouvoir l'intégration des questions liées au vieillissement et au parcours de vie dans le programme de développement pour l'après-2015 devrait être menée d'ici à juillet 2014, date à laquelle le Conseil économique et social se réunira. Il a été convenu que la Présidente et la Vice-Présidente du Groupe de travail, ainsi que le Secrétariat, élaboreraient une proposition fondée sur le texte de la Déclaration ministérielle de Vienne. Cette proposition sera envoyée, au nom du Groupe de travail sur le vieillissement, non seulement au Département des affaires

¹ On trouvera les résultats détaillés à l'adresse suivante: http://senior.gov.pl/source/PL_Regional_AAI.pdf.

économiques et sociales de l'ONU, mais aussi aux membres du Groupe de travail afin qu'ils puissent la communiquer à leurs gouvernements respectifs. La date limite de l'élaboration et de l'envoi de la proposition est le 16 mai 2014.

VI. Premier débat sur l'élaboration de directives pour l'établissement des rapports nationaux sur le troisième cycle de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution

19. Le Bureau a examiné la question de la structure et des éléments des rapports nationaux sur le troisième cycle de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution qu'il conviendrait d'inscrire dans les directives concernant l'établissement de ces rapports. Il a été décidé que l'établissement des rapports serait structuré autour des quatre thèmes principaux de la Déclaration ministérielle de Vienne, afin de les rendre plus simples et plus cohérents. En outre, les directives pourraient comporter une liste des thèmes subsidiaires possibles pour chaque objectif en matière d'établissement de rapport, tout en indiquant clairement que les pays ne sont pas tenus de faire rapport sur tous les thèmes et peuvent se concentrer sur ceux qu'ils jugent importants et/ou particulièrement difficiles. Les pays pourraient également aborder des questions nouvelles dans la conclusion de leur rapport. Les groupes de discussion du Groupe de travail devraient apporter à l'élaboration des directives une contribution portant sur leurs thèmes respectifs.

20. La Présidente du Groupe de travail a proposé de créer à l'échelon national un réseau ou une équipe spéciale chargée d'organiser une conférence ou une réunion pour préparer le rapport national sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution. Il faudrait faire au coordonnateur national des recommandations et des suggestions afin qu'il adopte une approche participative et consultative pour la collecte des renseignements nécessaires à l'élaboration du rapport. Les membres du Bureau ont estimé qu'il ne serait pas possible d'adopter une telle démarche dans tous les pays car les coordonnateurs nationaux n'ont pas toujours l'autorité voulue sur les ministères concernés pour garantir leur participation au processus. Il faudrait cependant rappeler aux États membres l'opportunité d'adopter une approche participative pour l'élaboration des rapports nationaux. Les directives pour l'établissement des rapports devraient être envoyées suffisamment tôt pour permettre aux États de mettre en place un processus participatif à l'échelon national.

21. La Présidente du Groupe de travail a rappelé aux participants la nécessité de se mettre d'accord sur les dates provisoires de la Conférence ministérielle de 2017 et de fixer les échéances pour la présentation des rapports. Les membres du Bureau ont été invités à faire connaître les dates à privilégier et la Turquie s'est engagée à étudier les disponibilités et à informer le Bureau des dates qu'elle pourrait proposer en tant que pays hôte.

22. La Présidente a proposé d'intituler le thème du troisième cycle «Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement: autonomiser tous les groupes d'âge pour faire du vieillissement actif une réalité dans le parcours de vie». Le Secrétariat a proposé de lier le thème du troisième cycle, le cas échéant, au thème d'une année internationale célébrée en 2017 par l'ONU ou l'Union européenne. Il a été proposé de tenir une consultation à ce sujet par voie électronique. Le Bureau a décidé de poursuivre la discussion sur la date et le thème du troisième cycle à la septième réunion du Groupe de travail.

VII. Ordre du jour de la septième réunion du Groupe de travail sur le vieillissement

23. Le Bureau a proposé l'ordre du jour provisoire de la septième réunion du Groupe de travail, qui doit se tenir au Palais des Nations, à Genève, les 20 et 21 novembre 2014, avec les modifications suivantes:

a) Après le point 6 de l'ordre du jour, ajouter un point supplémentaire sur «les expériences nationales», au titre duquel la Pologne fera rapport sur le processus d'évaluation par les pairs de l'indice du vieillissement actif. L'Espagne compte être en mesure de soumettre un document, qui est en cours de rédaction, sur la situation des personnes âgées, en tenant compte des Principes directeurs du Conseil de l'Union européenne en matière de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle. Malte et la Pologne présenteront leurs politiques de vieillissement actif et les premiers résultats obtenus;

b) Au titre du point 7 a) du projet d'ordre du jour (qui deviendra le point 8 a) compte tenu de la modification indiquée au paragraphe précédent), intitulé «Principaux éléments du programme de travail du Groupe de travail sur le vieillissement pour 2015», il sera inséré un sous-alinéa iii) intitulé «Conférence ministérielle de 2017», afin d'insister sur l'examen du titre de la Conférence et des thèmes qu'elle examinera. À ce sujet, une heure sera réservée aux délibérations des groupes de discussion et les participants seront invités à réfléchir aux modalités pratiques de l'établissement de rapports sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à l'organisation de la Conférence ministérielle. Les groupes de discussion devraient aussi examiner les bonnes pratiques conçues dans les pays.

VIII. Questions diverses

24. Le Bureau a discuté des pays qui pourraient être invités à fournir un nouveau membre du Bureau pour remplacer la coordonnatrice nationale de Malte. Il a été décidé que le Secrétariat lancerait un appel général à candidatures.

IX. Résumé et clôture de la réunion

25. Le Bureau tiendra une brève réunion spéciale le matin du 20 novembre 2014. La septième réunion du Bureau est prévue pour mai 2015. La représentante de la Pologne étudiera la possibilité pour son pays d'accueillir la réunion. La Turquie examinera la possibilité d'accueillir la réunion du Bureau qui se tiendra en 2016. La Pologne et la Turquie confirmeront leurs disponibilités avant novembre 2014 et en informeront le Groupe de travail sur le vieillissement au cours de sa réunion annuelle.